

Informations relatives à l'admission au Master of Science conjoint HES-SO/UNIGE en développement territorial

1. Procédure d'inscription

Merci de lire attentivement les différentes informations qui suivent avant de remplir le formulaire d'inscription que vous trouverez en cliquant sur le lien à la fin de ce document.

Il est impératif de répondre à toutes les conditions d'admission de la filière pour s'inscrire au Master.

Un accusé de réception vous parviendra par courrier suite à la réception de votre dossier de candidature.

Plusieurs commissions d'admission ont lieu tout au long de l'année. Cependant, le traitement d'un dossier peut prendre jusqu'à un mois environ.

2. Délais :

Les délais d'inscription sont les suivants :

- Pour les personnes devant faire une demande de visa : **15 mars 2019**
- Pour tous les autres candidat-e-s : **30 avril 2019**

La formation commencera le 16 septembre 2019.

3. Finances :

Les candidat-e-s doivent s'acquitter d'une taxe d'inscription au moment de leur candidature d'un montant de 150 CHF.

La taxe d'inscription n'est pas remboursable, même si le-la candidat-e retire sa demande ou si son admission est refusée.

Tous les frais d'envoi du dossier (dont les frais de transfert bancaires ou postaux) sont à la charge du-de la candidat-e.

Coordonnées bancaires

Taxes semestrielles :

Taxe de cours :	500 CHF
Contribution aux frais d'études:	250 CHF
Total :	750 CHF / semestre

Les taxes semestrielles sont payables au début de chaque semestre.

4. Documents nécessaires :

Les documents suivants sont requis afin de compléter le formulaire d'inscription. Ils sont à fournir en format PDF (max 2 MB) à l'exception de la photographie pour laquelle le format JPG est souhaité.

- Lettre de motivation
- CV
- Pièce d'identité du pays d'origine (autre que le permis de séjour)
- Photo d'identité, de bonne qualité, au format .jpeg 385*480 pixels (env. 20 ko)
- Permis de séjour, pour les personnes déjà détentrices de ce document
- Carte AVS ou carte d'assurance-maladie
- Diplôme de maturité ou baccalauréat (ou équivalent), recto/verso, avec la vignette d'immatriculation visible¹
- Relevés de notes de la maturité ou baccalauréat (ou formation équivalente)
- Diplôme d'accès à la formation master (Bachelor ou titre jugé équivalent)²
- Certificat d'exmatriculation³
- Relevés de notes de la formation d'accès au master (Bachelor ou titre jugé équivalent), pour toutes les années réalisées
- Attestation ou certificat de langue française, de niveau B2
- Certificats de travail officiels : à l'exception des titulaires d'un Bachelor HES suisse d'une filière d'apport du master, les candidates et candidats doivent attester d'une expérience professionnelle dans le domaine d'au moins une année à plein temps, réalisée avant le début de la formation. Le certificat doit contenir l'en-tête de l'employeur, la signature manuscrite, les dates de début et fin de l'expérience professionnelle, le taux d'engagement et une brève description des activités

Si vous êtes en cours de formation bachelor ou équivalent, vous devrez attester de la réussite de vos études avant le début de la formation master.

5. Matériel :

HES-SO Master recommande aux étudiant-e-s de disposer d'un ordinateur portable comme instrument de travail. Au début de chaque semestre, le projet Poséidon permet aux étudiants d'acheter du matériel de qualité à prix préférentiel (<https://poseidon.epfl.ch/>).

6. Etudiant-e-s internationaux :

Vous trouverez toutes les informations nécessaires à vos études en Suisse sur le site de [Swissuniversities](#) ou de la [HES-SO](#).

Vous pouvez également consulter les brochures publiées par la [HES-SO](#) pour de plus amples informations sur le site [Study in Switzerland](#).

7. Retrait d'inscription :

Un abandon est possible tout au long de la phase d'admission et jusqu'à la rentrée d'automne 2019. Pour cela, veuillez nous en informer à l'adresse suivante : admissions.master@hes-so.ch.

Vous aurez encore la possibilité de vous retirer de la formation Master durant les trois premières semaines de cours. Passé ce délai, vous devrez vous acquitter de la taxe semestrielle.

¹ La vignette d'immatriculation est une étiquette collée sur votre diplôme (parfois sur le relevé de notes de votre maturité ou baccalauréat), indiquant votre numéro de matricule. Si vous n'avez jamais fait d'études dans une haute école en Suisse, vous n'avez pas ce numéro. Dans ce cas, veuillez mettre uniquement la copie de votre diplôme.

² Si votre formation est encore en cours, veuillez joindre une attestation d'immatriculation du semestre en cours et/ou le dernier relevé de notes reçu.

³ Le certificat d'exmatriculation est uniquement demandé aux personnes ayant étudié en Suisse.

8. Droits de réclamation et de recours :

Les décisions relatives à la procédure d'admission peuvent faire l'objet d'une réclamation dans les 20 jours qui suivent leur notification, auprès de l'autorité de décision de HES-SO Master sise à l'Avenue de Provence 6, 1007 Lausanne. La réclamation doit être formulée par écrit et être sommairement motivée.

[Formulaire d'inscription](#)